

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****Commune de
MONTCARRA**
Arrondissement de
LA TOUR DU PIN
**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12
Procuration : 3
Votant : 15Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****N° 24-2024 : Renforcement – extension HTA station de pompage**L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **David EMERAUD**, Maire.

Étaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, DI RAFFAELE - THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Muriele, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie

Étaient excusés : BINSSE Guy, CURT Alexis, PERRISSEZ Joel.
Procurations données : 3- BINSSE Guy, CURT Alexis, PERRISSEZ Joel.

Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITESur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS,
Les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	78 578 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	78 578 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,**1 - PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **78 578 €**
 Financements externes : **78 578 €**
Participation prévisionnelle : 0 €
 (Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour **0 €**
 Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATIONSur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE,
Les montants prévisionnels sont les suivants :



1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

2 - le montant total de financement externe serait de :

3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :

4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :

0 €

0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 0 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 0 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour

0 €

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Virginie SIGNOL
Secrétaire de séance

David EMERAUD
Maire

